



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

---

### COMPTE RENDU du Conseil Municipal SEANCE du 12 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Sylvie FOURNIÉ, Karine RHONE, Stéphanie PROST, Lorène LAX-COMERRO, Violaine KANMACHER.

MM : Frédéric GONZALEZ, Romain TEILLON, Serge BORDEL, Frédéric JOIRON, Thierry MERLE, François ALMODOVAR, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mme Bochra KINGET et M. Joël GARÇON,

Membres du Conseil Municipal présents :

- 1) Thierry MERLE
- 2) François ALMODOVAR
- 3) Stéphanie PROST
- 4) Violaine KANMACHER
- 5) Romain TEILLON
- 6) Karine RHONE
- 7) Sylvie FOURNIE
- 8) Myriam BLAEVOET
- 9) Serge BORDEL
- 10) Frédéric GONZALEZ
- 11) Angélique SIMON (Retard - Arrivée à 19H07 avant le premier le premier délibéré)
- 12) Lorène LAX COMERRO (Retard - Arrivée à 19H15 avant le premier le premier délibéré)
- 13) Eric VIENOT DE VAUBLANC (Retard - Arrivée à 19H08 avant le premier le premier délibéré)
- 14) Frédéric JOIRON (Retard – Arrivée à 19H10 avant le premier le premier délibéré)

*Début de la séance à 19H05.*

*M. le Maire fait lecture du CR en date du 18 Juillet 2023.*

*Le CR est approuvé à l'unanimité.*

M. Serge BORDEL a été désigné secrétaire de séance et Mme JUGE Gaëlle en tant qu'auxiliaire.

**OBJET : Marché de travaux réhabilitation ancienne école du Rolland – avenant n°2 LOT n°1 – Groupement BERTRAND TP.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°39-2022 du 8 novembre 2022 portant attribution des lots du marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école du Rolland – mairie provisoire, ainsi que la délibération n°29-2023 du 20 juin 2023 portant avenant n°1 notamment pour le lot n°1.

La reprise, non prévue, de la conduite principale du branchement des eaux usées a engendré une évolution tarifaire.

Lot n°1 : Maçonnerie VRD attribué au groupement BERTRAND TP

Montant du marché initial : **131 024.93€ HT**

Montant de l'avenant n°1 : **10 437.00€ HT => + 7.96%**

Montant du marché modifié : **141 461.93€ HT**

**Montant de l'avenant n°2 : 3 639.00€ HT => + 2.57%**

**Montant du marché modifié : 145 100.93€ HT**

*M. le Maire explique aux membres du CM que lors des travaux, un puits a été découvert dans la cour de l'école.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DÉCIDE** de signer l'avenant n°2 au marché de travaux concernant le lot n°1, pour la réhabilitation de l'ancienne école du Rolland,

**DIT** que pour le lot n°1, pour la réhabilitation de l'ancienne école du Rolland, le nouveau montant du marché est le suivant :

Lot n°1 : Maçonnerie VRD attribué au groupement BERTRAND TP : **145 100.93€ HT**

**OBJET : Déménagement de la Mairie dans un local provisoire au 166 Route du Rolland.**

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion des travaux de réhabilitation de la Mairie prévus à partir d'Octobre 2023, l'ensemble des services de la Mairie intégrera un nouveau local.

Il rappelle au Conseil Municipal que l'ancienne école de garçons sis « 166 Route du Rolland » a fait l'objet d'une réhabilitation afin d'accueillir la Mairie provisoire le temps des travaux.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

**DÉCIDE** d'affecter temporairement l'ancienne école de garçons sis « 166 Route du Rolland » en Maison Commune à compter du 14 Septembre 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à cette affectation.

*Myriam BLAEVOET et Sylvie FOURNIÉ auraient aimé pouvoir visiter le bâtiment ce soir.*

**OBJET : TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE TE38 : éclairage public Enieu**

Suite à notre demande, le Territoire d'énergie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité COMMUNE DE BOUVESSE-QUIRIEU  
Affaire n°23-004-054  
EP Hameau ENIEU

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : .....13 887€
- 2 – le montant total des financements externes s'élèvent à : .....0€
- 3 – la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élèvent à : .....868€
- 4 - la contribution aux investissements s'élèveraient à environ : .....13 019€

Afin de permettre au TE38 de lancer la consultation des entreprises, il convient de prendre acte :

- De l'avant-projet présenté et du plan de financement initiaux,
- De l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38,
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

1 – PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : .....13 887 €  
Financements externes : .....0 €  
Participation prévisionnelle : .....13 887 €  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour..... 868€

**OBJET : TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE TE38 : renforcement poste BTS Enieu**

Suite à notre demande, le Territoire d'énergie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité COMMUNE DE BOUVESSE-QUIRIEU  
Affaire n°23-002-054  
Renforcement poste BTS Enieu

**TE38 – travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l’opération est estimé à : .....112 990€
- 2 – le montant total des financements externes s’élèvent à : .....112 990€
- 3 – la participation aux frais de maitrise d’ouvrage de TE38 s’élèvent à : .....0€
- 4 - la contribution aux investissements s’élèveraient à environ : .....0€

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d’exécution par le maitre d’œuvre, il convient de prendre acte :

- De l’avant-projet présenté et du plan de financement initiaux, étant précisé qu’après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- De l’appel de contribution aux frais de maitrise d’ouvrage de TE38,
- De l’obligation d’engager le montant de la contribution aux frais de maitrise d’ouvrage au budget de la collectivité,

### **TE38 – travaux sur réseau de télécommunication**

Sur la base d’une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l’opération est estimé à : .....11 532€
- 2 – le montant total des financements externes s’élèvent à : .....0€
- 3 – la participation aux frais de maitrise d’ouvrage de TE38 s’élèvent à : .....549€
- 4 - la contribution aux investissements s’élèveraient à environ : .....10 983€

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d’exécution par le maitre d’œuvre, il convient de prendre acte :

- De l’avant-projet présenté et du plan de financement initiaux, étant précisé qu’après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- De l’appel de contribution aux frais de maitrise d’ouvrage de TE38,
- De l’obligation d’engager le montant de la contribution aux frais de maitrise d’ouvrage au budget de la collectivité,

L’exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

### **TE38 – travaux sur réseaux de distribution publique d’électricité**

1 – PREND ACTE de l’avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l’opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : .....112 900€  
 Financements externes : .....112 900€  
 Participation prévisionnelle : .....0€  
 (frais TE38 + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de la participation aux frais de maitrise d’ouvrage de TE38 pour..... 0€

### **TE38 – travaux sur réseau de télécommunication**

1 – PREND ACTE de l’avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l’opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : .....11 532€  
Financements externes : .....0€  
Participation prévisionnelle : .....11 532€  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de la participation aux frais de maitrise d’ouvrage de TE38 pour.....549€

**OBJET : TERRITOIRE D’ENERGIE ISERE TE38 : extension BTS poste La Bergerie**

Suite à notre demande, le Territoire d’énergie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l’opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité COMMUNE DE BOUVESSE-QUIRIEU et JAVOY Damien  
Affaire n°23-003-054  
Extension poste BTS La Bergerie

Sur la base d’une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 – le prix de revient prévisionnel TTC de l’opération est estimé à : .....38 058€  
2 – le montant total des financements externes s’élèvent à : .....31 654€  
3 – la participation aux frais de maitrise d’ouvrage de TE38 s’élèvent à : .....362€  
4 - la contribution aux investissements s’élèveraient à environ : .....6 041€  
5 - la participation du demandeur particulier : .....100%

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d’exécution par le maitre d’œuvre, il convient de prendre acte :

- De l’avant-projet présenté et du plan de financement initiaux, étant précisé qu’après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveaux présentés ;
- De l’appel de contribution aux frais de maitrise d’ouvrage de TE38,
- De l’obligation d’engager le montant de la contribution aux frais de maitrise d’ouvrage au budget de la collectivité,
- De l’accord de prise en charge du demandeur particulier,

L’exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

1 – PREND ACTE de l’avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l’opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : .....38 058 €  
Financements externes : .....31 654 €  
Participation prévisionnelle : .....6 403 €  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 – PREND ACTE de la participation aux frais de maitrise d’ouvrage de TE38 pour..... 362€

3 – PREND ACTE de l'accord de prise en charge du particulier demandeur conformément au permis de construire nécessitant lesdits travaux.

*Approbation à l'unanimité de l'étude de faisabilité en prévision des travaux.*

*Mme SIMON précise qu'un devis conforme aux exigences du terrain sera réalisé ultérieurement.*

**OBJET : Projet d'extension et de réhabilitation de la bibliothèque « Le Préau » - approbation AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) version 2**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°09-2023 du 21 février 2023 portant validation de l'avant-projet et sollicitation du concours financier des services de la DRAC Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Isère. Il rappelle également le contenu du compte-rendu de la séance du 18 juillet dernier et notamment le point abordé lors des questions diverses au sujet des réticences de l'architecte conseil de la DRAC sur le premier APD.

Suite à ces évènements, le cabinet ARCHICUBE, maître d'œuvre du projet, à retravailler sur les plans afin de se mettre en conformité avec les préconisations architecturales de la DRAC, tout en essayant de les concilier avec les attentes de la municipalité et des usagers.

M. le Maire présente le projet en phase APD (avant-projet définitif) – version 2.

Les éléments financiers sont les suivants :

- Travaux 613 000.00€ HT
- Mobilier 20 000.00€ HT
- Maitrise d'œuvre (10.99%) 68 958.60€ HT
- **Soit un total de 701 958.60€ HT**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 1 voix contre,
- 1 abstention,

**VALIDE** le projet en phase APD version 2 et les éléments financiers correspondants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier des services de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère suite à l'établissement du nouveau plan de financement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

*M. M. VIENOT DE VAUBLANC demande ce qu'il adviendra des bancs en pierre devant la bibliothèque.*

*Mme KANMACHER propose de les réinstaller dans le jardin.*

*Les appartements resteront indépendants et occupés par les actuels locataires.*

## QUESTIONS DIVERSES

### 1) Remise en eau du marais de SARRADIN à CHAVANNES

Le broyage des espèces invasives a été fait

Construction des ouvrages bétonnés (écluses) est terminée

Manque les systèmes mobiles de retenue qui seront installés mi-octobre

Tout a été pris en charge par la CCBD

*Convention avec la CCBD à venir pour la gestion des écluses et du site.*

## 2) Marais de SARRADIN (Suite)

Pour assurer l'entretien naturel de la zone, il est prévu d'y faire pâturer des chevaux. La gestion des parcelles est portée par la CCBD. Les clôtures, portails et autres équipements seront achetés par la CCBD et installés par l'exploitant, mais seront la propriété de la mairie.

Pour finaliser ce projet, il convient de valider la mise à disposition des terrains à Mme Sara ALLEMAND par le biais d'un prêt à usage, comme c'était le cas avec M. DUBOST, le précédent exploitant, qui a renoncé à ses droits.

Avis du CM.

*M. TEILLON s'interroge sur le type de plantes qui peuvent persister et sur l'intérêt de ces terres pour le pâturage.*

*Mme LAX COMERRO et M. VIENOT DE VAUBLANC se demandent si le cheval est l'animal le plus adapté.*

*M. le Maire explique qu'il y aura certainement des réajustements et des modifications à prévoir. Cet aménagement est expérimental et les techniciens donneront leurs recommandations pour la gestion du site.*

*Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.*

## 3) MAM

CR de la rencontre avec les Assistantes Maternelles.

La situation a évolué et M. SOUILLET, contrairement à ce qui avait été prévu, n'achètera pas la parcelle et la grange pour y installer son entreprise.

Le prix convenu était de 160 000 €. Cette somme aurait servi pour couvrir en partie les travaux de remise aux normes de la maison d'habitation pour y installer une MAM.

Il faut donc repenser le projet dans sa globalité et attendre 2024 pour définir un nouveau plan de financement si les élus souhaitent que cette MAM voie le jour.

Que peut-on envisager pour les parcelles et la grange ?

*M. VIENOT DE VAUBLANC demande l'investissement initial pour l'achat du bien par la commune.*

*L'achat de la globalité : 330 000€ sans frais de notaire.*

*MAM de Vertrieu : loyer 700€ les 100 m2.*

*M. VIENOT DE VAUBLANC demande quel type de projet est envisageable : maison médicale ?*

*M. le Maire explique que d'autres porteurs de projets l'ont contacté.*

*Avis du CM lors du prochain Conseil Municipal.*

*M. ALMODOVAR propose de réfléchir à une autre affectation pour les bâtiments.*

## 4) Déploiement de la fibre optique

Le déploiement sur Bouvesse est en cours. Chavannes, Chogne, Le Bayard sont terminés. Quirieu est entrain de l'être.

Le déploiement complet est acté pour novembre.

## 5) VOIRIE

RD 140 : affaissement d'une partie de la chaussée. Intervention du Département. Pas de cause visible mais il est probable qu'une haute fréquentation par les poids-lourds, en soit l'origine. Toujours pas de réponse à mon 2<sup>ème</sup> courrier demandant l'interdiction aux poids-lourds.

Affaissement entrée de Bouvesse, tranchée fibre optique. La demande a été prise en compte. La remise en état devrait intervenir d'ici quelques semaines.

RD 1075 : demande pour limitation de vitesse vers ENIEU.

La demande faite auprès de notre service juridique est sans appel. Il existe une réglementation précise sur ce type de situation. La présence discontinue de maisons de chaque côté de la route et la condition nécessaire pour qu'une dénomination Hameau soit acceptée et par conséquent une limitation à 70 kmh.

Dans ce cas précis, seuls le Pdt du Département ou le Préfet sont habilités à prendre la décision.

A contrario à l'intérieur du village, c'est le maire qui a le pouvoir.

#### **6) Distribution de bacs jaunes (multi matériaux)**

La distribution se fera la semaine du 13 au 16 novembre à la salle AZUR.

La population sera prévenue par mail ou par courrier.

*Modèles 240 ou 360 litres au choix.*

*Ne restera que le verre et le carton brun en apport volontaire sur les sites actuels (stade, Bayard, Marlieu...)*

Une équipe d'information sur le compostage, le tri des bio déchets sera également présente sur place.

#### **7) SENATORIALES**

Invitation par la liste Renaissance D RAMBAUD le 14 septembre à Montalieu (Jouvenet)

Invitation liste LR à Cremieu le 13 Septembre à 18h mairie.

#### **8) Transports scolaires**

Arrêt supplémentaire à Chogne (collège, lycée)

Abribus accepté à clos Gilet.

Réponse très rapide de la Région et du Département.

#### **9) DEMENAGEMENT**

Besoin de bras et de volontaires :

- Mercredi matin pour déplacer la table du conseil et aider les agents (Thierry MERLE / François ALMODOVAR / Romain TEILLON / Frédéric JOIRON et peut être Serge BORDEL)
- Vendredi matin pour transporter les cartons

Il s'agit d'un gros chantier et l'ensemble des services vont être lourdement impacté jusqu'à fin Septembre.

#### **10) Etang COTTE**

L'étang du haut est en cours de vidange. Cette opération, validée par la Préfecture, est suivie par le Département.

#### **11) Voie Cyclable Bayard - Briord**

Le bureau d'études SCE a avancé sur le projet et souhaite nous soumettre le résultat de ses premières avancées.

Il propose de se rencontrer fin septembre le 25 Septembre 2023 à 10H.

Puis il semble nécessaire de mettre en place un comité de pilotage qui regroupera les services et les propriétaires impliqués.

#### **Paroles aux commissions**

- ✓ *16 Septembre invitation Saint Victor de Morestel – Expo photos anciennes*
- ✓ *24 Septembre « Fête des possibles » - Tendances écologiste à Pont de Chéruy*
- ✓ *23 Septembre à 11h Médailles militaire*
- ✓ *23 Septembre inauguration aire de jeux à Anoisins-Chatelans.*

*M. Thierry MERLE*

- Jeudi matin formation pour les codes alarme Mairie
- Les travaux du garage avancent doucement (normalement jusqu'en Juin 2024)

*M. François ALMODOVAR*

*VICAT arrose les pelouses alors qu'il y a un arrêté sécheresse (semaine dernière en pleine journée).  
Questionnement des administrés. Il faudra poser la question car cela donne une très mauvaise image.*

*Mme Lorène LAX COMERRO*

*Remerciements de l'intervention rapide des services techniques sur le « Chemin des Bayses »*

*Mme Violaine KANMACHER*

*Félicitations à Gwenaëlle pour sa prestation de médiation de Micro-folie lors de l'incroyabilicieuse soirée. Festivité qui a regroupé environ 100 personnes.*

*M. ALMODOVAR a trouvé le choix du clip de Beyoncé & Jay-z peu adapté pour les petits (cf âge).*

*M. MERLE rappelle que la Micro-folie est toujours sur la scène alors qu'il y a yoga jeudi.*

*Travaux de l'association OSEZ sur le site de Quirieu – Pascal MILLIAT suit tous les travaux.*

*Nombreux débats avec les différents partenaires qui interviennent sur le Site de Quirieu pour la réalisation d'un plan qui serait un support de travail.*

*6 Octobre réunion avec les propriétaires ENS*

*Site web : projet d'alléger la maquette du site.*

*La commission se réjouit de la création d'un comité des fêtes pour notamment une question de logistique.*

*Demande à rajouter M. ALMODOVAR sur la liste des personnes habilitées à INTERMARCHÉ afin qu'il puisse faire les courses sans être accompagné.*

*Mme Angélique SIMON*

*- Réunion PLU le 29 Septembre Après-midi*

*- Elections membres du syndicat du gymnase du collège le 13 Septembre 2023 (2<sup>ème</sup> suppléant était Cédric TALLON – Titulaire Thierry MERLE et Angélique SIMON)*

*- Demande que les Services Techniques interviennent pour nettoyage le trottoir devant les logements ALPES ISERE HABITAT*

*M. Romain TEILLON*

*- Panneau « Cédez le passage » à changer dans chemin de terre vers la propriété MANDRILLON – Pascal MILLIAT est au courant et va le changer.*

*- Souhaite une clé pour la chaîne de l'église*

*- Four du Rolland – Mur qui se creuse à vérifier*

*Mme Karine RHONE*

*Cérémonie fleurissement le 30 Septembre à 11H – Salle AZUR*

*Mme FOURNIE et BLAEVOET*

*- Ecole élémentaire travaux pendant les vacances scolaires : renouvellement matériel (bureaux /chaises) + rafraîchissement peinture maternelle + rangement vélos*

*- Ecole maternelle – Mise en place de systèmes de sécurité....*

*- Voyage des aînés – Lundi 18/09 – Aix les bains*

*- Colis des anciens début Décembre*

*- Programme CME avec Mme BERNOLIN*

*- RDV avec M. PICANO pour le périscolaire le Mercredi 20/09 à 10H*

*M. Eric VIENOT DE VAUBLANC*

*- Demande si la commune prévoit de mettre à disposition une salle lors d'un enterrement civil.*

*(Question des obligations pour une Mairie – Il faut souligner que c'est difficile de généraliser au regard de la gestion et utilisation des salles / de la proximité avec les écoles. Est-ce bien notre rôle de gérer ce type de cérémonie ?)*

*Fin de la séance à 21H25*